



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 15 Décembre 2020

N°2020/83 : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'an deux mille vingt le 15 décembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 9 décembre 2020.

Etaient présents : 20

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Iphigénie ANGBAULT, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Fathia BEN MABROUK, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Emmanuel FONKING

Pouvoirs : 3

Monsieur Azdine RAMDAN à madame Annick PANE, madame Birgit SCHRUFER à madame Denise GONON, monsieur Jonathan LOZACH à madame Iphigénie ANGBAULT

Absents excusés : 6

Mesdames, messieurs Geneviève CAIN, Tiphaine TOKPAN, Nadège ABBADIE, Eric KRAEMER, Philippe RIERA, Ange AMBROSIO

Madame Françoise VASSELON a été élue secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-1,

VU l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité du 01/12/2020,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20201215-2020-83DEL-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit les dépenses réelles inscrites sur l'année 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser 2019, dont l'affectation partielle est la suivante :

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	BP	DM1	DM2	TOTAL	25%
20	202	Frais d'études - doc urba	-			0,00	0 €
	2031	Frais d'études	9 000,00			9 000,00	2 250 €
	2033	Frais insertion	4 091,00			4 091,00	1 023 €
	2051	Immo.Incorpo.(logiciels)	10 680,00			10 680,00	2 670 €
21	2111	Terrains nus	56 600,00			56 600,00	14 150 €
	2115	Terrains bâtis				0,00	0 €
	2116	Cimetière				0,00	0 €
	2121	Plantation arbres				0,00	0 €
	2128	Terrains Agencem.Aménag.	10 000,00			10 000,00	2 500 €
	21312	Bâtiments scolaires	950,00			950,00	238 €
	21318	Autres bâtiments publics	27 200,00			27 200,00	6 800 €
	2152	Installation de voiries	209 792,00			209 792,00	52 448 €
	2158	Autres inst.matériel outillage	1 418,00			1 418,00	355 €
	2182	Matériel de transport	82 000,00			82 000,00	20 500 €
	2183	Mat. de bureau & informatique	19 359,00			19 359,00	4 840 €
	2184	Mobilier	1 120,00			1 120,00	280 €
	2188	Autres Immo. Corporelles	23 451,00			23 451,00	5 863 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

17 DEC. 2020

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20201215-2020-83DEL-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020